Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

35

Montreux, le 13 novembre 1970

336

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

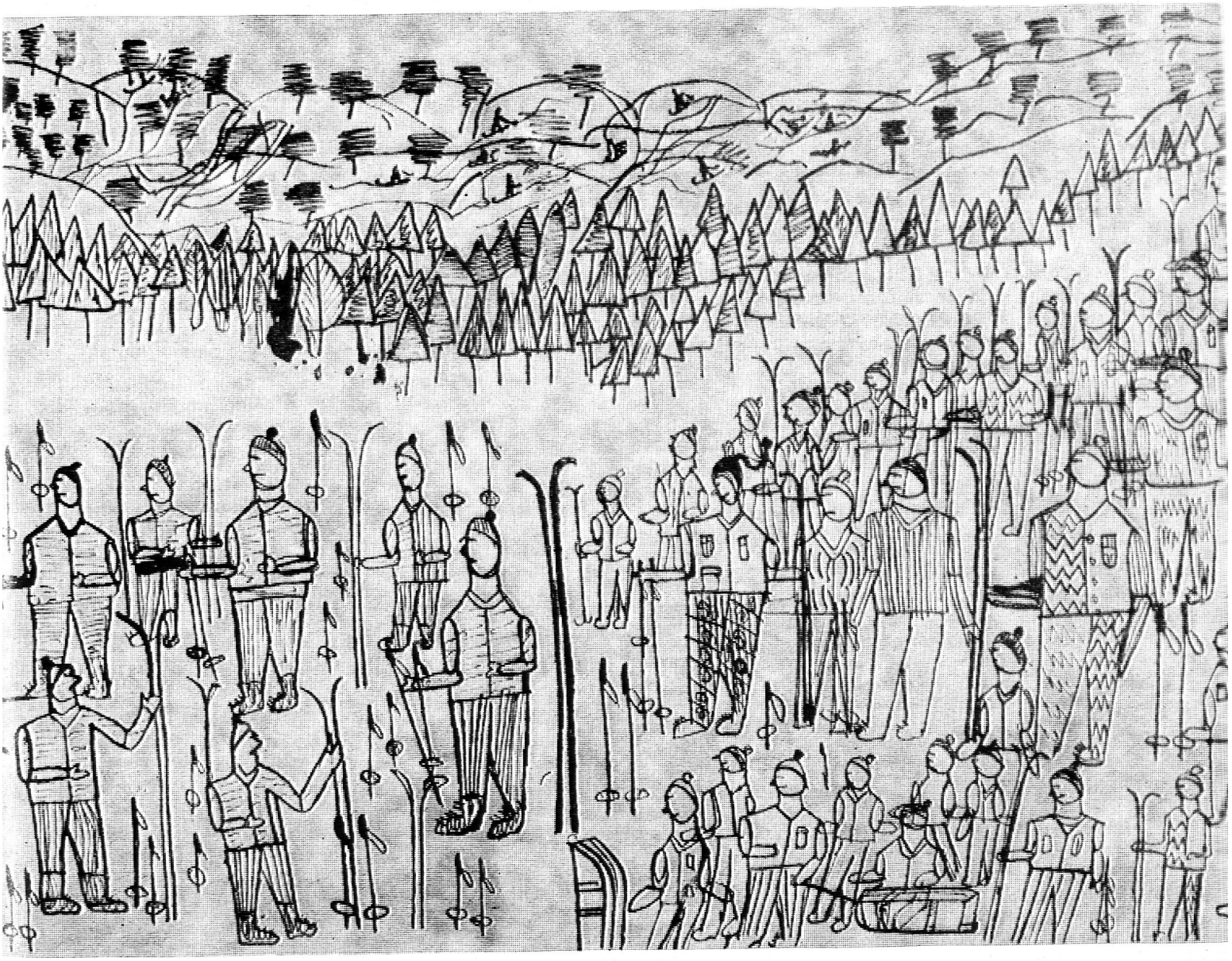

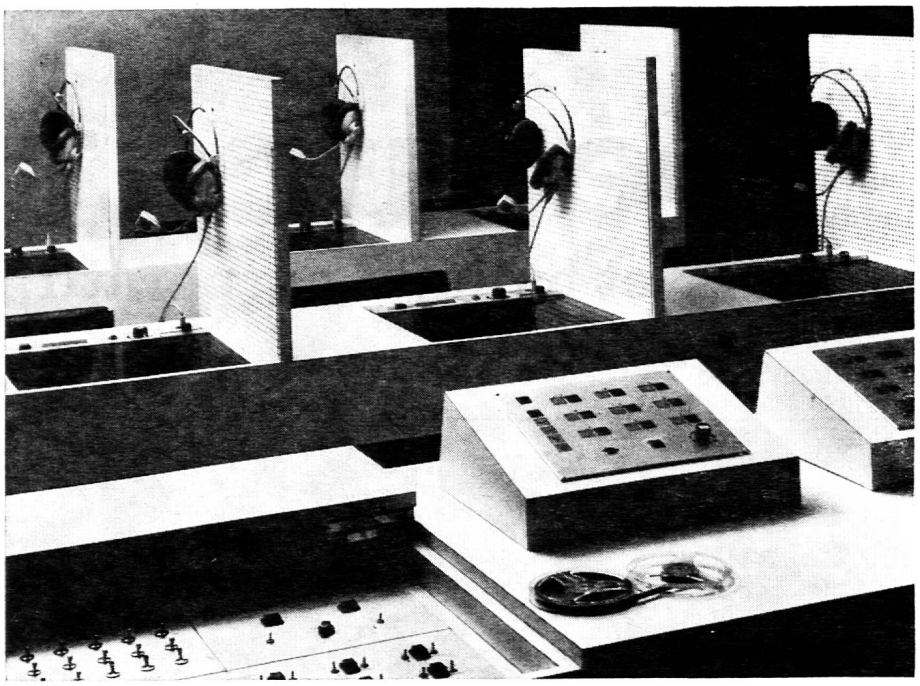

LABORATOIRE DE LANGUES

TELEDIDACT 700

Conçu avec la collaboration de professeurs, spécialistes de la linguistique appliquée et réalisé par une entreprise suisse dynamique jouissant d'une grande expérience des techniques les plus avancées, le TELEDIDACT 700 est un instrument évolué, robuste et de haute fiabilité, spécialement étudié pour l'enseignement. Il répond à toutes les exigences pédagogiques actuelles et permet toute adaptation ultérieure.

Compagnie Industrielle Radioélectrique

Tél. (031) 22 17 11 **3000 BERNE** **Bundesgasse 16**

Librairie PRIOR **Cité 9 - Tél. 25 63 70**

GENÈVE **Succ. Rôtisserie 2**

AU CŒUR de la CITÉ

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

Rappel aux membres de la SPR

Le Comité central, revenant sur les instructions parues dans le numéro du 6 novembre 1970, vous engage à prendre connaissance des deux nouveaux projets de programmes romands présentés aujourd'hui. Il invite tous ceux qui auraient des observations à formuler à leur sujet de bien vouloir le faire PAR ÉCRIT, jusqu'au 23 NOVEMBRE, à l'adresse de leur président de section cantonale, soit:
pour le Jura bernois : M. Henri REBER, Im Fuchsenried 16, 2500 Bienne ;
pour Fribourg : M. Alexandre OVERNEY, route de Bertigny 47, 1700 Fribourg ;
pour Genève : M. Rodolphe GROB, route de Mategnin 3, 1217 Meyrin ;
pour Neuchâtel : M. Claude ZWEIACKER, chemin de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise ;
pour le Valais : Mlle Joséphine BRIGUET, rue du Manoir 1, 3960 Sierre ;
pour Vaud : M. Paul NICOD, Secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1000 Lausanne.

D'autre part, nous rappelons que ces textes sont des documents à l'usage des seuls membres de la SPR et qu'ils ne doivent en aucun cas être publiés dans la presse.

CIRCE, sous-commission de dessin

PROJET DE PROGRAMME ROMAND pour les degrés primaires 1-2-3-4[1]

REMARQUES PRÉALABLES

Dès le départ de cette étude, il nous est apparu que le terme de DESSIN, généralement utilisé dans nos horaires et programmes romands, recouvrait de manière incomplète et restrictive des activités créatrices très diverses qui vont de l'expression du simple trait à des effets de surfaces et même de volumes, du noir et blanc à la polychromie et à la matière. Nous proposons donc de le remplacer par l'expression ÉDUCATION ARTISTIQUE en usage dans un grand nombre de pays et utilisée, en particulier, par l'INSEA (International Society for Education through ART), société faîtière des éducateurs d'art patronnée par l'UNESCO.

Nous avons également admis de séparer délibérément les notions d'EXPRESSION ARTISTIQUE et de DESSIN TECHNIQUE qui visent à des fins différentes et de nous occuper uniquement du dessin en tant qu'expression créatrice. A notre avis, le dessin, considéré sous son aspect technique, scientifique, ne devrait pas être inscrit au programme des degrés primaires qui nous concernent (degrés 1, 2, 3, 4) ou être traité, de manière très élémentaire, dans le cadre de l'enseignement des mathématiques.

En cours d'étude, il nous est également apparu que la délimitation entre les expressions graphiques et picturales, que nous appelons actuellement DESSIN, et d'autres activités manuelles telles que les techniques du papier, du carton, de la terre, du bois, de la vannerie, du tissage, dénommées chez nous TRAVAUX MANUELS, est souvent difficile à établir dans les degrés primaires qui nous occupent. Pour cette raison, nous aurions été et nous restons favorables à un fusionnement de ces deux branches sous l'appellation d'éducation artistique, ce qui pourrait entraîner une meilleure répartition horaire des activités créatrices en général dans le programme.

Pour la suite, et dans le même esprit qui nous incite à séparer dessin d'expression et dessin technique, nous envisagerions volontiers la séparation des TRAVAUX MANUELS en ACTIVITÉS CRÉATRICES (Werken) et ACTIVITÉS TECHNIQUES (Handarbeit), disciplines parallèles et complémentaires (et non à option). L'une pourrait être partie intégrée de l'éducation artistique, l'autre du dessin technique. D'autre part, les activités créatrices manuelles devraient être pratiquées par filles et garçons.

BUTS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Dans nos systèmes d'éducation européens, l'importance donnée à l'enseignement purement intellectuel a marqué longtemps la supériorité du langage, et plus particulièrement du langage écrit, sur tout autre mode d'expression.

Cette préférence, historiquement justifiée, n'a pas de fondement psychologique profond, car toute expression vraie est éducative, en tant que moyen de développement individuel et collectif, quelle que soit sa forme.

Les psychologues, aujourd'hui, décrivent l'expérience créatrice comme un acte éducatif synthétique et complet. Dans cette optique, l'**éducation artistique apparaît comme une discipline fondamentale de l'éducation générale.**

En tant qu'**acte individuel**, elle assure la **formation personnelle** de l'enfant : **son développement intellectuel :** elle lui permet de structurer la réalité en faisant appel à ses facultés d'invention ; **son développement sensible :** elle l'entraîne à se libérer de ses pulsions affectives en lui donnant l'occasion de s'exprimer très librement ; **son développement physique :** elle l'amène à maîtriser ses mouvements en exigeant une certaine coordination de ses gestes. En tant qu'**acte collectif,** elle contribue également à la **formation sociale** de l'enfant.

Car si l'activité créatrice, en tant que recherche d'une réalité intérieure, est une expérience individuelle, elle s'adresse cependant aux autres et amorce un dialogue. Communication, échange ou confrontation, elle permet aussi de se situer dans un ensemble social.

A un moment où les moyens audio-visuels tendent à donner à l'image, au son, au geste, autant d'importance qu'à l'expression parlée ou écrite, les activités artistiques apparaissent comme un moyen essentiel de connaissance et d'appréciation de la réalité contemporaine.

[1] Le rapport de la sous-commission de dessin étant beaucoup trop long pour être reproduit in extenso (35 pages dactylographiées), nous regrettons de n'en pouvoir donner que les passages essentiels. Ceux qui souhaiteraient connaître également les intéressantes considérations psycho-pédagogiques qui étayent les propositions de programmes pourront éventuellement obtenir un exemplaire complet en s'adressant au président de leur section cantonale.

Aux degrés préscolaires

(1re et 2e années enfantines)
Enfants de 4 à 6 ans

(SUGGESTIONS)

ORGANISATION

Dans le secteur préscolaire (enfantines 1 et 2), le temps prévu à l'horaire hebdomadaire pour **l'expression graphique et picturale** (activités créatrices manuelles non comprises) devrait être équivalent à **4 fois 45 minutes**.

Dans la mesure où l'aménagement du local en lieux permanents et un programme de travail suffisamment libéral le permettent, l'enfant devrait être libre du choix, du moment, du rythme de sa création. Il serait souhaitable, en ce cas, de pouvoir consacrer **45 minutes par jour et par enfant** au programme de travail que nous proposons.

Dans les autres cas, ces activités pourraient être groupées sur **2 demi-journées de 2 fois 45 minutes chacune**.

Nous pensons qu'aux degrés préscolaires, ce temps de 4 fois 45 minutes par semaine pour l'expression graphique et picturale devrait être considéré comme **un minimum**.

PROGRAMME DE TRAVAIL

A. **Les thèmes**

Au niveau préscolaire, la motivation, nous l'avons vu, naît naturellement des intérêts spontanés des enfants et de l'occasion qui leur est offerte de s'exprimer librement.

Des conditions psychologiques et matérielles favorables suffisent ainsi, le plus souvent, à provoquer l'action créatrice sans conditionnement extérieur.

Les premiers thèmes spontanés de l'enfant naissent directement des événements de sa vie quotidienne, familiale, scolaire, urbaine ou rurale, généralement fortement ressentis et vécus.

Les premiers schémas ou premiers types de la thématisation enfantine, formes initiales d'un vocabulaire qui ira s'enrichissant progressivement et naturellement, nous sont connus :

BONSHOMMES,
MAISONS,
OISEAUX ET ANIMAUX FAMILIERS,
FLEURS ET PLANTES,
VÉHICULES DIVERS,
SOLEIL, ÉTOILES,

figures, à l'origine, très schématiques et simplifiées qui, en se répétant inlassablement, sur des variations infinies de formes et de couleurs, se nourrissent, au rythme même des évolutions individuelles, d'acquisitions nouvelles nées de la réflexion et de l'observation.

B. **LES TECHNIQUES**

Lors de ce premier contact avec l'école, ce qui importe surtout c'est la possibilité de DÉCOUVERTE SPONTANÉE, par l'enfant, d'un registre aussi large que possible de moyens d'expression.

D'où nécessité

de fournitures abondantes, variées, de bonne qualité,
de fonds très divers dans les supports : blancs, noirs, gris, de couleur,
de formats très différents à disposition.

EXPRESSION DU TRAIT

Tracé au tableau noir
Craies blanches
Craies de couleur

Tracé noir et blanc
Crayons noirs et blancs
Craies grasses noires et blanches
Stylos à bille noirs
Stylos-feutre noirs
Pinceau fin, bâtonnet et encre de Chine

Tracé polychrome
Crayons de couleur
Stylos à bille de couleur
Stylos-feutre de couleur

EXPRESSION DE SURFACE

en général, sans tracé préliminaire, sans limitation de couleurs

Taches en noir et blanc
Pinceaux fins ou forts et encre de Chine

Taches colorées
Pinceaux fins ou forts et mordants à bois
Pinceaux fins ou forts et brou de noix
Pinceaux fins ou forts et encres de couleur
Pinceaux forts et gouache
Crayons de couleur
Craies grasses de couleur

Collages
Papiers déchiquetés
Papiers découpés
Tissus découpés

EXPRESSION DE VOLUME

en relation avec les **ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES**
Modelage : pâte et terre à modeler
Broderie
Tissage
Construction de petits objets.

C. **FORMES ET COULEURS**

Il semble qu'au niveau préscolaire la composition ne soit pas un souci immédiat.

L'éducatrice doit cependant amener l'enfant à établir une relation entre la technique et le support : utilisation de l'espace disponible, cadrage, mise en page, formats les mieux adaptés à la technique et au rythme de l'enfant.

En ce domaine comme en beaucoup d'autres, l'enfant ne doit jamais avoir l'impression d'être abandonné à lui-même, mais il doit se sentir libre tout en étant suivi, conseillé, encouragé.

Aux degrés primaires 1 et 2

Enfants de 6 à 8 ans

(PROPOSITIONS)

ORGANISATION

Dans les degrés primaires 1-2, le temps prévu à l'horaire hebdomadaire pour **l'expression graphique et picturale** (activités créatrices manuelles non comprises)
devrait être équivalent à **4 fois 45 minutes**
temps identique à celui du secteur préscolaire,
soit, **individuellement**, de 45 minutes au moins, par jour et par élève (sur quatre jours),

soit, **collectivement**, par groupes, de 2 demi-journées de de 2 fois 45 minutes chacune, par semaine et par classe.

PROGRAMME DE TRAVAIL

A. LES THÈMES

Nous avons vu comment l'activité créatrice de l'enfant, essentiellement imaginaire et subjective jusqu'à l'âge de sept à huit ans, échappe, du point de vue de la motivation, à une influence déterminante de l'adulte.

Il ne saurait donc être question, à ce niveau, d'un enseignement systématique où des modèles, des exemples seraient imposés, des sujets arbitrairement fixés de l'extérieur.

L'expresion créatrice restera donc, aux degrés inférieurs de l'enseignement primaire, essentiellement spontanée et les thèmes traités en classe surgiront, autant que possible, des réactions directes et personnelles des élèves.

Ces thèmes s'inscriront dans la ligne d'un enrichissement progressif et individuel des premiers types ou schémas de la figuration enfantine.

On pourra voir s'élaborer ainsi :

à partir du type « BONHOMME »	une extrême variété d'auto-portraits et de portraits de plus en plus différenciés et identifiables de PERSONNAGES RÉELS OU FICTIFS,
à partir du type « MAISON »	une multiplicité de scènes très diverses tirées des événements de la VIE QUOTIDIENNE ou inspirées des DÉCOUVERTES CULTURELLES,
à partir du type « ANIMAL »	un élargissement de la représentation conditionné par une connaissance accrue des diverses ESPÈCES ANIMALES,
à partir du type « VÉGÉTAL »	un décor qui s'enrichit et se complète dans le temps où l'enfant prend une meilleure conscience de son ENVIRONNEMENT NATUREL,
à partir du type « MACHINE »	une relative extension de la figuration, allant des moyens élémentaires de locomotion à une vision plus complète de la VIE INDUSTRIELLE.

B. LES TECHNIQUES

Les techniques d'expression, dans l'ensemble, varient peu d'un degré scolaire à l'autre.

L'évolution intervient, en ce domaine, surtout dans la manière de les pratiquer.

Si, dans les degrés préscolaires, c'est surtout la découverte des outils et des matériaux qui importe, on peut, dans les degrés primaires inférieurs, encourager l'enfant qui ne le ferait pas spontanément à se montrer plus exigeant dans la FACTURE et la FINITION des travaux.

On retrouve ainsi les techniques de base déjà vues :

EXPRESSION DU TRAIT	**Tracé au tableau noir** **Tracé en noir et blanc** **Tracé polychrome**
EXPRESSION DE SURFACE	**Taches en noir et blanc** **Taches colorées** **Collages**
EXPRESSION DE VOLUME	**Activités créatrices**

avec, cependant, la prédominance de **3 moyens d'expression particuliers** que favorisent, chez l'enfant, des qualités nouvelles d'habileté, de sûreté, de précision dans la tenue des des outils :

Tracé à la plume : sur petit format	découverte du dessin à la plume, entraînement à une tenue correcte des instruments, développement du soin apporté au travail.
Tracé au pinceau : sur grand format	expression du trait au pinceau fort, polychromie sur fonds blanc, noir et de couleur, développement d'une conception d'ensemble.
Craies grasses : sur format moyen	pratique des effets de surface et de matière, entraînement à une tenue souple des craies, développement du sens proprement plastique.

C. FORMES ET COULEURS

Vers la fin de cette période d'évolution, apparaît assez nettement chez l'élève l'ébauche d'une conception plus unitaire de l'œuvre qui tend à remplacer petit à petit une organisation relativement chaotique et anecdotique de la surface.

L'enfant semble découvrir progressivement les rapports plastiques, l'équilibre possible entre pleins et vides, des relations entre lignes, surfaces et volumes.

Simultanément, il se sensibilise à la couleur, il commence à déceler des effets de nuances et d'harmonies.

L'éducateur peut et doit encourager cette prise de conscience sans toutefois vouloir hâter, par des interventions intempestives, une évolution nécessairement lente et progressive.

Aux degrés primaires 3 et 4

Enfants de 8 à 10 ans

(PROPOSITIONS)

ORGANISATION

Dans les degrés 3, 4, 5, 6, le temps prévu dans l'horaire hebdomadaire pour **l'expression graphique et picturale** (activités créatrices manuelles non comprises) devrait être équivalent à **2 fois 45 minutes**

a) à répartir librement selon l'emploi du temps de chacun (école active),

b) à fixer arbitrairement dans le programme de travail à raison de 2 fois 45 minutes chaque semaine,

c) à fixer arbitrairement dans le programme de travail en alternance avec les activités créatrices manuelles à raison de 4 fois 45 minutes chaque quinzaine, par année ; chaque semaine, par semestre.

PROGRAMME DE TRAVAIL

A. LES THÈMES

La motivation de la création, nous l'avons vu, est étroitement dépendante, chez l'enfant, de la représentation, des images qu'il se fait de la réalité.

A un moment où il s'intéresse de plus en plus au monde concret, ses thèmes deviennent naturellement plus narratifs, plus illustratifs du réel vécu. Ils gravitent donc autour des éléments essentiels de sa vie :

L'ÊTRE HUMAIN, L'INDIVIDU
(en tant que tel)
— portraits, auto-portraits,

LA SOCIÉTÉ
(famille, école, cité)
— le monde du travail,
— les loisirs,
— l'histoire de l'homme,
— l'homme à travers le monde,

L'ENVIRONNEMENT, LA NATURE
(telle qu'elle est)
— toute la vie animale,
— toute la vie végétale,

LES ŒUVRES
(la nature modifiée par l'homme)
— l'habitation,
— les objets usuels,
— les machines.

En plus des contingences inhérentes au sujet traité et aux problèmes de conception et de réalisation que suppose sa démarche, l'enfant se heurte souvent aussi à des contraintes naturelles venant des conditions mêmes de son activité qui ne sont idéales qu'en théorie :
— limites des installations et du matériel,
— limites d'une organisation à activité programmée,
— limites de l'expérience créatrice des enseignants.

Le rôle de l'éducateur consiste à tenir compte de ces limites avec lucidité et bonne volonté, tout en s'efforçant constamment de les dépasser par un effort continu de formation personnelle.

Peu importe, dès lors, que la création parte d'un acte de mémoire ou d'une observation concrète, qu'elle soit une réaction spontanée ou une entreprise motivée de l'extérieur, qu'elle ait un caractère plus expressif ou plus décoratif. L'important est qu'elle corresponde, chez l'enfant, à une volonté propre d'expression et à des possibilités réelles d'exécution.

B. LES TECHNIQUES. Usage déjà plus nuancé des moyens d'expression.

EXPRESSION DU TRAIT

Tracé en noir et blanc
Tracé spontané, sensible, souple, rapide, décidé, évitant l'usage négatif de la gomme.
Mouvements libres de la main, du bras, de l'épaule pour une décontraction complète du corps.

— **Crayons**
tracé simple,
recherches de trames par hachures, par variation des mines.

— **Craies grasses**
tracé simple, recherches de valeurs noir-gris-blanc.

— **Encre de Chine**
tracé simple à la plume, au bâtonnet, au pinceau, recherches de trames : varier l'épaisseur des plumes, la grosseur des pinceaux, la densité du tracé, recherches de lavis : diluer l'encre plus ou moins.

— **Impressions,** tampons à la pomme de terre, monotypes divers, linogravures.

Tracé polychrome : même genre de recherches en couleurs :
— **Crayons de couleur**
— **Craies grasses de couleur**
— **Brou de noix, encre bleue et pinceau fin**
— **Gouache et pinceau fort.**

EXPRESSION DE SURFACE

Taches colorées
Pose de la couleur de manière homogène, nette, précise.
Connaissance et expérience des couleurs.
Rapports essentiels entre les teintes :
couleurs et tons,
valeurs claires et valeurs foncées,
affinités et contrastes.
Recherches d'harmonies : qualité des rapports plus que multiplicité des moyens.
— **Craies grasses**
— **Gouache**
— **Collages**

EXPRESSION DE VOLUME

en relation avec les ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES.

C. FORMES ET COULEURS

A mesure que l'enfant passe d'un état de création essentiellement imaginaire et spontanée à une saisie plus objective et raisonnée de la réalité, il prête aussi une attention plus consciente à l'aspect proprement formel de son œuvre.

Dans **la figuration,** les motifs deviennent petit à petit plus réalistes, plus ressemblants ; ils acquièrent des proportions plus vraies, des détails plus naturels, des attitudes plus vivantes.

Dans **la composition,** la notion de l'espace se modifie. D'éparpillés, de dispersés dans la surface qu'ils étaient à l'origine, les éléments s'ordonnent peu à peu, se différencient, se groupent, se superposent, se fragmentent ; les dimensions changent avec l'éloignement, créant en profondeur des plans distincts.

Dans **la couleur,** les teintes, essentiellement expressives chez le petit enfant, tendent à se spécifier : eau et ciel bleus, herbe verte, maison blanche à toit rouge, soleil jaune. On y découvre un sens progressif des nuances : couleur et ton, valeur claire et valeur foncée, et des harmonies : contrastes et affinités.

Par un effort constant d'intelligence et de sensibilité, l'éducateur doit s'efforcer de suivre cette évolution pas à pas, sans en altérer la nature et le rythme normal. Il ne peut en effet que respecter cette lente progression en trouvant, à chaque étape, les moyens utiles pour l'enrichir sans jamais ni la retarder, ni l'accélérer artificiellement.

Genève, septembre 1970.

Au nom de la sous-commission :
Michel Rappo, président

CIRCE, sous-commission des travaux manuels

RAPPORT ET PROJET DE PROGRAMME ROMAND pour les quatre premières années primaires

1. BUTS ET OBJECTIFS DES ACTIVITÉS MANUELLES

Les activités manuelles, **pratiquées aussi bien par les filles que par les garçons**, ne sont pas un agréable passe-temps en marge des travaux scolaires ; elles répondent à un besoin naturel d'activité et satisfont à la joie de créer. Elles éduquent les sens, font acquérir des habitudes d'ordre, de propreté, de précision ; elles développent le goût et amènent au respect de la matière, de l'outil et du travail bien fait, à l'estime de l'artisan.

Liées aux autres branches de l'enseignement, elles peuvent être point de départ ou application. Elles permettent l'acquisition de connaissances, la maîtrise de techniques simples et précises, la manipulation d'outils.

Pratiquées en classe ou dans une salle spéciale, individuellement ou par groupes, en travaux imposés ou librement choisis, insistant sur la qualité plus que sur la quantité, **les activités manuelles sont un moyen et non une fin :** l'objet réalisé compte moins que le travail lui-même où réflexion, persévérance, esprit critique et méthodique contribuent à développer l'intelligence et à former le caractère.

D'autre part, l'enseignement des activités manuelles dans nos écoles ne vise pas à une formation préprofessionnelle. Il complète heureusement le travail intellectuel. Il prépare les futurs adultes à une saine utilisation de leurs loisirs.

Enfin, il ne faut pas confondre activités manuelles et bricolage ; celui-ci se caractérise par son absence de méthode, ses moyens empiriques, ses résultats douteux.

2. PROGRAMMES

Le programme est fondé sur des actions de base (techniques élémentaires).

Les matières premières variées et le choix très vaste des objets permettent au maître d'adapter les activités manuelles aux intérêts et aux possibilités de la classe. Pour l'élève, l'objet constitue le but du travail : aussi a-t-il de la joie à créer, à décorer et à conserver son œuvre. Mais **c'est par l'exercice répété et progressif que nous atteignons le but éducatif :** développer l'habileté manuelle, exercer le goût, faire acquérir des habitudes d'ordre et de méthode.

Soucieux de laisser au corps enseignant une certaine liberté d'action et tenant compte du rythme de développement des enfants, nous proposons deux programmes seulement : l'un destiné aux première et deuxième années scolaires, l'autre aux troisième et quatrième années.

Au début de la première année scolaire obligatoire, la maîtresse s'assure que ses élèves comprennent des termes tels que : à gauche, à droite, en bas, en haut, horizontal, vertical, oblique, le centre, la base, la diagonale, le carré, le rectangle.

ACTIONS DE BASE		
Matériaux	**1re et 2e années**	**3e et 4e années**
PAPIER sous toutes ses formes	Plier, découper (ciseaux), tisser, déchiqueter, piquer, coller	Plier, couper (ciseaux, puis couteau), découper, coller, encoller
CARTE	Plier, découper, piquer, coller, monter, tisser	Plier, couper (ciseaux, puis couteau), coller, monter
CARTON jusqu'à 1 mm (No 10)		Découper, plier, couper, monter, recouvrir, coller
TISSU, TOILE, FEUTRINE, CUIR (synthétique et naturel)	Découper, coller, lacer	Découper, percer (emporte-pièce, poinçon, aiguille), lacer, coudre, coller
RAPHIA, PAILLE, FICELLE, CORDE	Tisser, lacer, tresser, nouer, enrouler	
ROTIN (de 1 mm à 2,5 mm ⌀)	Couper, former, ligaturer	Tisser, tresser sur fond plein
PLASTILINE	Modeler	
TERRE A MODELER	Modeler	Modeler
PAPIER MACHÉ FARINE A MODELER	Modeler, incruster	Modeler
PLATRE		Mouler, graver, gratter
PAPIER MÉTALLISÉ, FEUILLE DE MÉTAL MINCE (clinquant)	Découper, plier, repousser	Découper, plier, repousser, coller
FIL DE MÉTAL (Cu, Fe, laiton)	Former	Former
BOIS (croisé, aggloméré, sagex)		Découper (scie à découper) percer, poncer, coller, clouer
LINOLÉUM		Graver (en vue de l'impression)

Remarque : nous n'excluons pas, dans cette liste, l'emploi occasionnel d'éléments naturels ou de matériels de fortune. Cependant, la recherche en est souvent difficile et les résultats obtenus sont rarement de bon goût.

3. APPLICATIONS

Les techniques de base sont définies dans les ouvrages didactiques spécialisés et sont enseignées durant les études pédagogiques et dans les cours de perfectionnement.

Les objets sont confectionnés en fonction :

a) de l'action de base méthodiquement appliquée ;

b) d'un souci constant des intérêts de la classe, avec une préoccupation de bon goût et d'actualisation ;

c) des fournitures usuelles, complétées par l'emploi occasionnel de matériaux nouveaux.

Une liste d'objets serait restrictive, incomplète et limiterait l'initiative et l'esprit créateur. C'est pourquoi nous n'avons pas dressé une telle liste.

La publication régulière de fiches descriptives d'objets et la collaboration d'un animateur itinérant contribueront à assurer les bases pédagogiques, techniques et artistiques de cet enseignement.

4. MATÉRIEL ET FOURNITURES

Les matières premières utilisées dans les leçons d'activités manuelles sont fournies par les autorités scolaires qui tiendront compte des désirs du corps enseignant. Le maître de classe ne peut être empêché d'appliquer le programme par manque de fournitures ou de matières premières.

A l'image des manuels scolaires, une coordination romande (centrale d'achats) serait heureuse.

Il est souhaitable que les titulaires de classe puissent compléter ces fournitures (crédit spécial alloué à la classe, bons à faire valoir chez différents fournisseurs, échanges de fournitures).

5. OU PRATIQUER LES ACTIVITÉS MANUELLES ?

Certaines activités peuvent se réaliser sans inconvénient dans une salle de classe pourvue d'un poste d'eau et de dispositifs de rangement suffisants (voir annexe I [1]).

Néanmoins, il est souhaitable de disposer d'une salle spéciale dans chaque école. Dans un bâtiment scolaire, une salle spécialisée est indispensable par tranche de 8 à 10 classes. L'équipement de telles salles est repris dans l'annexe II [1].

6. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

— Pour permettre à l'enseignement des activités manuelles de se dérouler dans de bonnes conditions, l'effectif d'un groupe de travail ne doit pas dépasser 12 à 14 élèves demi-classe).

— Les activités manuelles sont fondées sur les mêmes principes pédagogiques que les autres disciplines. Elles reposent donc sur une gradation des difficultés. Il importe que l'enseignant sache diriger l'effort de réflexion qui précède et accompagne tout travail manuel. Au cours de sa scolarité, l'enfant apprend peu à peu à observer ses outils et la réaction de la matière, à contrôler systématiquement ses résultats, à être exigeant envers lui-même.

— Afin d'éviter toute lassitude chez l'élève, nous recommandons l'établissement d'un programme annuel harmonieux qui, sans oublier que la qualité doit l'emporter sur la quantité, fasse appel à différentes techniques et à divers matériaux, les uns propres à être manipulés sans outillage compliqué et onéreux, les autres nécessitant des installations plus importantes mais conservant au travail son caractère manuel éducatif.

— Les techniques proposées amènent l'enfant à utiliser correctement et à bon escient : mains, doigts, poinçon, ciseaux, plioir, règle simple (puis graduée), pince, scie à découper, couteau, équerre, etc.

— L'enfant prend soin non seulement de l'objet en cours d'exécution mais encore de l'outillage et du local. Il apprend à nettoyer ses outils (ébauchoirs, pinceaux à colle, etc.), à éviter tout gaspillage de matériel.

— Pliages, découpages et collages sont exécutés avec précision et propreté.

— L'enfant prend une mesure de façon approximative d'abord puis, progressivement, de façon exacte. L'unité de mesure est le doigt, la main, le centimètre, le millimètre.

— Pour obtenir un tracé précis et net, l'enfant utilise le chablon puis les instruments de mesure précis.

— L'apprentissage d'une technique s'acquiert par la confection de plusieurs objets, en graduant les difficultés. Les solutions de facilité sont à éliminer.

— L'aspect esthétique des travaux est essentiel. Les modèles sont simples, d'heureuses proportions et de bon goût. Leur décoration est très importante : c'est grâce à elle que l'objet, commun à la classe, acquiert une note personnelle. L'enfant doit avoir du plaisir à exécuter, à voir son œuvre.

— Il faut aussi habituer l'enfant au travail collectif.

7. APPRÉCIATION DES ACTIVITÉS MANUELLES

Pour apprécier les activités manuelles, il faut tenir compte des critères suivants :

a) la bienfacture (maîtrise d'une technique et résultat de son emploi), le soin, la propreté ;

b) l'esprit créateur, représenté par l'apport original de chacun.

Le jugement des travaux par les enfants eux-mêmes, en éveillant leur sens critique, est une source d'enrichissement.

Le problème de l'appréciation et de sa transcription selon un mode déterminé doit être repensé dans son ensemble sur le plan romand.

8. PERSONNEL ENSEIGNANT

Qui enseigne les activités manuelles ? Placés devant l'alternative instituteur ou maître spécialisé, nous optons pour une solution mixte dans laquelle l'instituteur est **l'exécutant responsable.**

Nous estimons nécessaire d'offrir aux titulaires de classes l'appui de maîtres spécialisés (animateurs itinérants). Ceux-ci, pédagogues, artistes ou artisans, recevront, suivant le cas, une formation complémentaire technique, pédagogique ou artistique.

Cette collaboration ne sera pas imposée à l'instituteur, elle lui sera proposée.

9. FORMATION ET INFORMATION DU CORPS ENSEIGNANT

La formation de base est assurée par les études pédagogiques. Cet enseignement vise deux buts :

a) formation personnelle : habileté en sensibilité manuelles, goût, esprit créateur ;

b) formation méthodologique (didactique).

Cette préparation sera ultérieurement complétée par des cours de perfectionnement organisés par les autorités et les associations.

[1] Faute de place, nous n'avons pas reproduit ces annexes qui exposent en détail : I. l'outillage individuel et collectif nécessaire ; II. l'équipement d'une salle spécialisée.

Il nous paraît indispensable que les pédagogues soient tenus au courant des idées nouvelles, par conséquent des techniques nouvelles. Les idées, suggestions et applications possibles à l'école seront diffusées par un bulletin périodique à la rédaction duquel tout enseignant pourra collaborer.

Les ouvrages spécialisés y seront présentés.

Les centres de documentation posséderont une section d'ouvrages spécialisés et une exposition permanente de réalisations d'élèves et d'outillage recommandé.

La Chaux-de-Fonds, septembre 1970.

Au nom de la sous-commission :
Rollon Urech, président

RECTIFICATION **PROGRAMME D'ÉCRITURE**

M. Neuenschwander, délégué de CIRCE, nous fait savoir que le programme d'écriture présenté dans le No 34 a subi depuis sa première communication à CIRCE des modifications importantes qui n'apparaissent pas dans le texte qui a été publié. Ce malentendu provient du fait que le programme d'écriture a été examiné avant l'adoption de la procédure actuelle et qu'il subira de la sorte trois examens au lieu de deux. Nous serons donc obligés de le faire paraître à nouveau dès que CIRCE aura pris connaissance de la deuxième version.

comité central

Comité central

En juin dernier, l'assemblée de délégués SPR a, contre l'avis de la section neuchâteloise, décidé de dissocier la restructuration de l'association de son adhésion éventuelle à l'Union syndicale suisse. Pour des raisons locales, nos collègues considèrent comme primordiale l'affiliation à l'USS. Le texte qui suit en donne un exemple. La rédaction serait heureuse de voir s'ouvrir un large débat sur cette question. Qui, en Suisse romande, prendra la plume pour appuyer ou réfuter la thèse de notre collègue P. Brossin ?

TRIBUNE LIBRE

Demain, la SPR...

A la veille de la structuration de la SPR, une question brûlante se pose : devons-nous « profiter » de l'occasion pour accomplir le pas syndical qui assurera, par le canal de l'Union syndicale suisse, à notre association d'être entendue jusqu'au Département fédéral de l'intérieur ?

La grande majorité des Neuchâtelois répondent oui, sans réserve à cette question, pour plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes :

1. Ils ont une fois pour toutes compris et admis que le syndicat n'entraînait pas un engagement politique.
2. Ils savent qu'ils sont des travailleurs à part entière. L'Union syndicale suisse le sait aussi.
3. Ils ont besoin de l'affiliation syndicale car, à Neuchâtel n'importe quelle petite augmentation de leur traitement, est soumise au référendum populaire.

Ces raisons ne sont pas, en définitive, spécifiquement neuchâteloises. Elles sont d'abord romandes, ensuite suisses. A l'heure où toutes les professions sont organisées ou en voie de l'être sous forme de « syndicat » (ou n'importe quelle autre appellation) pourquoi les enseignants resteraient-ils « sur la touche » ?

Contre l'adhésion à l'USS

Certains peuvent craindre que nous perdions notre liberté d'action. Les statuts USS fournissent eux-mêmes la réponse à cette objection : « Les fédérations opposées à une prise de position ou à une décision de l'USS **ne sont pas tenues de la soutenir** ; elles sont **uniquement tenues de ne pas la combattre** » (statuts USS, art. 31, al. 6).

Notons encore : « Les fédérations affiliées jouissent d'une pleine autonomie quant à leur gestion interne et à la défense des intérêts de leurs membres » (statuts USS art. 32, al. 1).

D'autres craignent que l'USS subisse des influences politiques. C'est encore dans les statuts de l'USS que nous trouvons la réponse à cette objection, qui, si elle était vraie, serait pour nous une raison de renoncer.

« L'USS est **neutre** au point de vue **confessionnel** et **indépendante en matière politique** » (art. 2, al. 3).

Mieux encore : « L'indépendance sur le plan politique signifie que le mouvement syndical repousse **toute allégeance quelconque à l'égard d'une idéologie politique ou d'un parti** » (USS : programme de travail).

Pour l'adhésion à l'USS

Nous aurions la possibilité de faire mieux comprendre nos problèmes à l'ensemble de la population. Nous gagnerions un appui certain, tant sur le plan cantonal, romand que dans le domaine fédéral.

Nous aurions la possibilité, par l'USS, de nous faire mieux entendre, et plus directement, à la radio et à la télévision pour deux raisons :

1. L'aide d'un syndicat « intellectuel » serait précieuse à l'USS.
2. Le programme de travail de l'USS précise : « L'Union syndicale suisse insiste en particulier pour que les organisations des travailleurs participent à l'aménagement des programmes de la radio et de la télévision ».

Dans toutes les questions concernant l'école ou les enseignants et qui seraient soumises au peuple, nous pourrions compter sur un appui considérable.

L'heure du choix est proche ! Retarder ce choix, c'est-à-dire structurer la SPR sans l'option syndicale nous fera prendre un retard de cinquante ans. Qui parmi nous oserait prendre cette responsabilité ?

Avant de conclure, avant d'opter pour le oui ou pour le non, nous devons méditer cette réflexion : « Le droit à l'information et à la discussion n'est réel que s'il est garanti par un syndicat fort » (programme de travail de l'USS).

Pierre Brossin.

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

CC de la SPV

Activités en septembre et octobre 1970

Outre la défense des intérêts particuliers de quelques collègues et une activité intense au sein des divers organismes officiels et corporatifs auxquels collabore la SPV, les objets suivants ont tout spécialement retenu l'attention des membres du CC au cours des derniers mois :

A. **Questions corporatives internes**

Préparation technique de l'élection du **secrétaire central SPV**. Elu par l'assemblée des délégués en la personne de Nicod Paul, son entrée en fonctions est souhaitée au début de l'an prochain.

Fixation d'une **assemblée générale extraordinaire**, le 9 décembre 1970, en vue de l'élection de nouveaux membres au CC ; participation active à la recherche de ces derniers.

Date du **prochain congrès** ordinaire, 15 mai 1971, déterminé en accord avec l'assemblée des délégués.

Organisation de la consultation des membres de la SPV sur les **programmes d'études préparés par CIRCE** pour les quatre premières années primaires. Désignation du membre vaudois de CIRCE, mandaté par la SPR : Charles Cornuz, instituteur au Chalet-à-Gobet.

Réunion de **deux assemblées des délégués SPV**. A cette occasion, information sur la revalorisation des traitements, l'état avancé des travaux de CIRCE et la représentation des enseignants à sa commission faîtière (six, soit un par canton), les regroupements d'associations d'enseignants en cours sur le plan suisse (KOSLO), romand (conférence des présidents d'associations, Cartel des sociétés d'enseignants secondaires) et vaudois (Fédération des enseignants).

B. **Questions pédagogiques**

Organisation des **cours de Crêt-Bérard** et surveillance de leur déroulement (298 participants répartis en 16 cours se déroulant à Crêt-Bérard, Puidoux, Chexbres, Prilly et Lausanne).

Participation à la gestion des **cours pour maîtres de classes à options.**

C. **Collaboration avec les autres enseignants vaudois**

Organisation en commun avec les maîtres secondaires et professionnels de la récolte des fonds (25 francs par enseignant en moyenne) destinés à permettre que la réalisation du **centre de formation continue du Pâquier** démarre.

Réunion à deux reprises du comité de coordination SPV-SVMS avec pour principal objet à son ordre du jour la création d'une **fédération des enseignants vaudois**. Les résolutions favorables votées par les assemblées générales des trois sociétés (pour la SPV au congrès de 1968), la position très positive des comités respectifs, la nécessité de contacts suivis et d'options communes dans de nombreux domaines en cette période de remise en cause générale des structures scolaires expliquent l'aboutissement rapide des démarches préliminaires. Le comité de coordination a décidé la création d'une commission tripartite de 15 membres (5 primaires, 5 secondaires, 5 de l'enseignement professionnel) dont la première séance est fixée au début de décembre. L'objectif est double : mettre sur pied une structure fédérative, étudier des mesures pratiques, réalisables à bref délai et susceptibles de rapprocher les membres des trois sociétés. Le délai imparti à la commission pour préparer un avant-projet de statuts est d'un an, le temps laissé aux responsables pour consulter leurs mandants également d'une année.

Le CC.

Assemblée générale extraordinaire de la SPV

Elle aura lieu le mercredi 9 décembre 1970, à Lausanne, Beaulieu, à 14 h. 15.

A l'ordre du jour : élections au Comité central et modifications des statuts.

Retenez dès maintenant cette date et soyez très nombreux à venir plébisciter les nouveaux membres du CC.

Merci de votre collaboration et de votre enthousiasme.

Le CC.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

PROGRAMME D'ACTIVITÉ HIVER 1970-1971

Patinage et divers	**Dates**	**Lieux**	**Organisateurs**
1. Danse modernes et folkloriques	4, 11, 18, 25 nov. 2 déc.	Lausanne	J.-P. Paquier **Pully**
2. Hockey sur glace	1re et 8 nov.	Lausanne Vélodrome	G. Rochat **Bex**
3. Patinage artistique	15, 22, 29 nov.	Morges	A. Schlageter **Lausanne**
4. Patinage avec une classe	11 nov.	Morges	L. Diserens **Morges**
5. Tournoi de hockey	18 nov.	Morges	R. Fehlbaum **Morges**
Ski			
6. Mise en condition	19 déc.	Bretaye	F. Montangero **Aigle**
7. Ski de fond avec prêt de matériel	13 janv.	Rasses Ste-Croix	D. Jan **Yverdon**
8. Relâches sportifs (ski-bob, alpin, fond, mini, natation, sauna)	10 au 14 fév.	Rasses	D. Jan **Yverdon**
9. Relâches	10 au 14 fév.	Veysonnaz	J. Tschabold **Mollie-Margot**
10. Ski station	29 mars au 3 avril	Saas-Fee	J.-P. Paquier **Pully**
11. Ski station	29 mars au 3 avril	Zermatt	D. Jan **Yverdon**

Remarques

L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur » et si possible dans l'« Education physique ». Circulaires détaillées dans les salles des maîtres.

Aucun subside ne sera accordé à un nouveau membre dès la parution des cours.

Inscription obligatoire auprès des directeurs de cours en respectant les délais.

Possibilité de s'assurer auprès des directeurs de cours de ski en s'annonçant au plus tard trois jours avant l'ouverture du cours.

Cordialement à vous et bon hiver !

Le chef technique : *D. Jan*, Yverdon.

Comité de l'AVMTA

Le nouveau comité de l'AVMTA se présente comme suit :

Présidente : Mlle R. Leresche, Vallorbe ; **caissière :** Mme M. Seitz, Lausanne ; **secrétaires :** Mme F. Braillard, Lausanne et Mlle F. Dony, Payerne ; ainsi que Mmes S. Calame, Renens ; D. Fazan, Gland ; C. Chammartin, Bussigny.

Pour le comité : *F. Dony.*

Ecole normale de Lausanne

Liste des brevets décernés à l'Ecole normale le 17 octobre 1970

Section des maîtres pour les classes primaires

M. Denis Magliocco, Le Mont-sur-Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes primaires

Mlle Heidi Streit, à Commugny.

Section des maîtres et maîtresses pour les classes de développement

M. Philippe Antonietti, à Vallorbe ; M. Henri Clot, à Lausanne ; Mlle Yvette Gaille, à Yverdon ; M. Paul Grossenbacher, Les Tuileries-de-Grandson ; M. Roger Mercanton, à Bex ; Mme Lisette Ogay-Dewarrat, à Lausanne.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

Dates importantes à retenir :

Lundi 30 novembre

Assemblée générale **extraordinaire** du corps enseignant enfantin, primaire et **secondaire** genevois.

Thème de cette assemblée : La revalorisation morale et matérielle de la profession.

Mardi 8 décembre

Assemblée générale **ordinaire**

Ordre du jour : a) discussion du rapport « Etudes pédagogiques » ; b) divers.

Des précisions vous parviendront prochainement concernant le lieu et l'heure de ces assemblées. Nous vous invitons à réserver ces deux dates car l'importance des sujets traités doit vous inciter à participer massivement à ces réunions.

J. M.

Enseignement du calcul mental

Nous avons reçu des Editions Delta les cahiers de « Calcul mental rapide » de Jean-Jacques Dessoulavy, maître de méthodologie aux études pédagogiques de Genève. Cet excellent instrument de travail se présente sous la forme de cinq fascicules, de format et de présentation agréables, éclairés par une brève notice d'emploi. D'innombrables exercices, dont les difficultés sont très heureusement échelonnées, sont proposés aux élèves de 9 à 12 ans, et plus particulièrement à ceux d'entre eux qui ont le moins de facilité en calcul mental. Les exercices permettent un travail individuel, selon le rythme propre de l'enfant. Celui-ci n'a aucune réponse à écrire. Il travaille avec un « cache » et compare sa réponse mentale à la solution imprimée à la ligne suivante. Des tests coupent par endroits les séries d'exercices, afin de donner la mesure des progrès accomplis. L'élève écrit alors ses réponses, puis les confronte avec les solutions imprimées plus loin. Certaines pages sont en outre destinées aux bons élèves. Ces cahiers d'entraînement sont le meilleur complément qu'on puisse souhaiter aux leçons orales collectives : nous les recommandons vivement à nos collègues des degrés 4, 5 et 6.

Nous avons tout d'abord regretté la parution tardive de ces cahiers. Puis, réflexion faite, l'année 1970 nous a semblé se prêter tout particulièrement à leur publication. La mathématique moderne, on le sait, commence à occuper les esprits. Elle commence à se répandre dans nos classes. C'est très heureux, et je dirai même que j'en suis un défenseur convaincu. Mais à trop se consacrer au nouveau, on en vient parfois à reléguer à l'arrière-plan des disciplines traditionnelles, fondamentales pourtant. Quand bien même le calcul numérique se révélerait de moins en moins important, aux dires de certains, il est affligeant de voir un adulte prendre un crayon et du papier pour effectuer, par exemple, 24 × 4. Ou d'autres, et ils sont nombreux, buter sur de simples questions de livret. La maîtrise de telles opérations n'est-elle pas indispensable ? Seul un entraînement intensif à l'école primaire la rend possible. Le calcul mental mérite de conserver une place importante dans le nouvel enseignement de la mathématique. Les cahiers de M. Dessoulavy sont bienvenus, à ce moment, pour nous le rappeler.

José Jaecklé,
membre du comité de la SPG.

A propos de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre

Le comité tient déjà à attirer votre attention sur l'importance exceptionnelle de cette assemblée. En effet, les contacts établis avec l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) ont permis de définir les principes **d'une politique commune en faveur d'une revalorisation morale et matérielle de la fonction enseignante.** L'avenir de notre profession dépendra dans une large mesure du déroulement de cette séance.

Une participation massive des enseignants est indispensable. Chacun doit se sentir concerné.

Le président : *R. Grob.*

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Entrevue

Il est extrêmement utile, pour la bonne marche de l'école que de temps en temps un dialogue direct puisse s'établir entre le chef du Département de l'instruction publique et les responsables de la SPN.

C'est ce qu'a fort bien compris le conseiller d'Etat Jeanneret en accordant au Comité central SPN une entrevue dont l'ordre du jour avait été proposé par la SPN.

Le président de la SPN ne s'est pas fait faute d'exprimer au chef du département la satisfaction de l'association pour l'ouverture qui a été pratiquée dans les arcanes du Château. La SPN est désormais associée, à la plupart des travaux et discussions qui concernent l'école primaire et préprofessionnelle. Elle est en tout cas chaque fois informée de façon à pouvoir intervenir si elle le juge utile.

De son côté, M. François Jeanneret se dit heureux des rapports étroits qui ont été noués. Il est cependant naturel que les points de vue ne soient pas toujours concordants, et l'Etat ne peut donner toujours satisfaction à toutes les demandes.

L'entrevue du 27 octobre groupe les principaux collaborateurs du chef du département, soit les chefs du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, M. Hugli, et du service de l'enseignement secondaire, M. Vuilleumier, les inspecteurs et le Comité central SPN.

Deux points seulement à l'ordre du jour, mais qui permettront d'établir un débat large et fructueux, allant au-delà d'une simple « prise de température ».

Les enfants face à la publicité. A plusieurs reprises, des collègues, justement inquiétés par cette aliénation de la liberté que constitue l'absorption massive et incontrôlée de la publicité, avaient suggéré que l'on étudiât le moyen de former l'esprit critique de l'enfant. Ce vœu, pris en considération par l'assemblée des délégués avait été transmis en mars au Département de l'instruction publique. Celui-ci a été sensible au vaste problème soulevé, et s'est déclaré prêt à soutenir les efforts que la SPN pourrait faire dans ce domaine.

Il conviendrait tout d'abord de procéder à une enquête, puis à une information générale du corps enseignant, enfin de passer à la mise sur pied de moyens propres à donner à l'enfant des critères de jugement.

L'information du corps enseignant pourrait être faite dans le cadre d'une prochaine « conférence officielle ». Il faudrait cependant qu'auparavant un groupe de travail prépare et déblaie soigneusement le terrain. Ce pourrait être la tâche nouvelle de la Commission des conférences officielles. Sur la proposition de M. Jeanneret, la SPN prendra l'initiative de la constitution de ce groupe auquel le département délèguera un ou deux de ses collaborateurs.

Intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire

En mettant ce point à l'ordre du jour, le Comité central désirait avant tout connaître les intentions du département à ce sujet.

On sait que, selon les termes de la loi instituant la réforme, les classes de 1re MP et les trois dernières années de la section préprofessionnelle peuvent dépendre, dans les localités qui ont institué d'autres sections secondaires du degré inférieur, de la direction de ces dernières sections.

Ce mode de faire est déjà en application au Val-de-Travers, à La Chaux-de-Fonds et au CESCOLE à Colombier. Si dans les deux premiers cas, l'intégrité, l'originalité de la section préprofessionnelle a pu être préservée grâce à la désignation de sous-directeurs issus de cet enseignement, cela risque de n'être plus le cas dans les collèges multilatéraux créés ou en création, où, si l'on n'y prend garde, cet enseignement tendra à échapper à ceux-là même qui le connaissent bien et le pratiquent avec succès.

Le département attache une grande importance à l'originalité et au travail de la section préprofessionnelle. Il entend même la revaloriser ainsi que la section moderne. Cependant, aux yeux du chef du département et des chefs de services, le mouvement d'intégration n'est plus à discuter, parce que plus discutable. Il est inéluctable. Il va de soi que tous les efforts seront faits, en collaboration avec les associations professionnelles pour que l'enseignement préprofessionnel jouisse des garanties qui lui sont vitales.

Sur le problème de fond, la SPN n'est pas de l'avis du département. Le processus d'intégration n'est pas forcément la seule solution possible et raisonnable. La SPN n'a pas eu, jusqu'ici, l'occasion de se prononcer sur ce sujet, à l'exception de la section du Locle qui a établi un rapport à la demande de sa commission scolaire. Il est légitime dès lors qu'elle reste sur la réserve. Le Comité central ne pourra se prononcer qu'en connaissance de cause. Il est cependant sensible aux paroles de M. Jeanneret qui assure vouloir entourer la section préprofessionnelle de garanties, en créant ou modifiant des textes légaux. Une commission intercantonale romande chargée d'étudier l'harmonisation des structures scolaires est en voie de formation. Ses travaux dureront plusieurs années, il serait donc prématuré de précipiter le mouvement.

Ce problème devra être repris, et de nouveaux contacts entre les services du DIP et la SPN sont nécessaires.

Divers. M. Hugli, chef de service, annonce la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'étudier une planification de l'enseignement des mathématiques modernes. La SPN est conviée à s'y faire représenter.

GB.

Comité central

Séance du 27 octobre à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweiacker, président.

Coordination scolaire. Un premier débat sur la coordination scolaire aura lieu au Grand Conseil dans sa session des 14 et 15 décembre. Le Conseil d'Etat a établi un rapport à l'usage des députés. Le législatif aura à prendre position sur quelques points clés concernant l'harmonisation intercantonale : début de l'année scolaire, durée de la scolarité, âge d'entrée à l'école, développement et officialisation des jardins d'enfants, etc.

Ce document sera remis, par les soins du DIP à tous les enseignants du canton. Nous relevons avec plaisir que le texte fait mention de la collaboration active des enseignants, notamment par les propositions et avis donnés par la SPN ou la SPR.

CIRCE. Les projets de programmes romands préparés par les sous-commissions, puis examinés par la commission faîtière de CIRCE, à laquelle la SPR participe de plein droit depuis octobre, seront publiés intégralement dans l'« Educateur ». Le corps enseignant pourra donc en prendre connaissance et faire toutes les remarques nécessaires par le canal des associations professionnelles.

En effet, la marche à suivre ci-dessous a été fixée par la Conférence des présidents d'associations d'enseignants de Suisse romande et les représentants de celle-ci à CIRCE :

1. Publication d'un programme dans l'« Educateur ».
2. Les remarques personnelles sont à envoyer dans les 10 jours au président de l'Association cantonale. (Pour la SPN : Cl. Zweiacker, 2072 Saint-Blaise).
3. Le CC SPN collationne les remarques, en fait la synthèse avec notre délégué à CIRCE.
4. La Conférence des présidents et la délégation à CIRCE fait une nouvelle synthèse des remarques provenant de toute la Romandie.
5. La commission faîtière de CIRCE prend définitivement position.

On le voit, la procédure paraît compliquée. Cependant, il est essentiel que ces programmes, auxquels nous serons soumis soient soigneusement étudiés, afin qu'ils répondent vraiment aux souhaits des enseignants eux-mêmes.

D'autre part, le temps imparti pour les remarques personnelles peut paraître court. C'est le seul moyen d'avoir ensuite le temps d'en faire une synthèse précise et efficace.

Du travail pour chacun, mais surtout une tâche énorme pour les organes responsables. La participation n'a pas que des aspects revendicatifs, elle engage profondément, et c'est bien ainsi que la SPR et la SPN l'ont souhaitée.

Assemblée triannuelle. Afin de profiter du passage en Suisse du trio belge « Chanteclair », ensemble vocal de grande valeur, le CC a fixé la date de l'assemblée triannuelle au **mercredi 20 janvier 1971.** Le congé nécessaire a déjà été sollicité et accordé par le DIP.

Radio-scolaire. Le Centre de documentation pédagogique, sur la proposition de son directeur, notre collègue E. Laurent envisage de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les divers aspects de la radio scolaire. La SPN y prendra part en désignant une délégation.

Afin que cette activité ne reste pas exclusivement neuchâteloise, le CC en nantira la SPR.

Mathématiques modernes. Le groupe de travail SPN, présidé par Mme Rollier a provisoirement terminé ses travaux. Il se tient à disposition du CC, notamment pour l'examen des programmes de mathématiques présentés par CIRCE.

Cartel cantonal VPOD. Les collègues Marcel Jaquet et François Bourquin rapportent sur les tout récents travaux du Cartel. Les deux objets actuellement à l'étude sont :
la réadaptation due à la hausse de l'indice du coût de la vie et la préparation d'une prochaine revalorisation.

La réadaptation pourrait se faire en deux temps, à savoir la fixation d'un taux d'allocation unique pour le manque à gagner subi de juillet à décembre, puis la fixation d'un taux d'allocation à servir dès janvier 1971.

Les travaux préparatoires d'une revalorisation sont lancés. Le l'avis du Cartel, ce devrait être l'occasion d'une révision quasi complète de l'échelle des traitements, ce qui suppose une étude de longue haleine. En attendant, le Cartel présentera un plan de revalorisation qui n'aggrave pas l'écart entre les différentes classes de salaire. Il est trop tôt encore pour donner des chiffres, mais le Cartel et nos collègues délégués sont actifs et vigilants.

Commission « Jardinières d'enfants ». La commission SPN, présidée par Mlle Troesch de Fleurier a déposé son rapport final auprès du CC. Après une enquête et une étude très fouillée, elle a conclu, qu'il était très difficile, voire impossible d'envisager une intégration des jardinières d'enfants au sein de la SPN pour le moment tout au moins. Elle souhaite en revanche que la SPN fasse le maximum pour que cet enseignement préscolaire soit officialisé.

Le CC en prend acte et signale que le texte qui va être soumis au Grand Conseil prépare cette généralisation et cette officialisation. Merci à ces collègues du travail précis et bien documenté qu'ils ont fourni.

Prix pédagogique. Rappel : les propositions pour l'attribution du Prix 1971 doivent parvenir au président cantonal avant le 30 novembre 1970.

GB.

Assemblée annuelle des délégués au Cartel syndical neuchâtelois

Cette assemblée a eu lieu le samedi 17 octobre 1970, au Locle.

Lors des élections statutaires, le vice-président rappela le départ, pour l'année prochaine, de l'actuel président, P. Reymond, soulignant son dévouement et insistant sur le fait qu'il ne sera probablement plus possible, à l'avenir, de trouver quelqu'un qui travaille ainsi bénévolement. Une nouvelle organisation s'imposera-t-elle ? Notons que **1971 verra le cinquantenaire du CSN.**

M. le conseiller d'Etat R. Meylan prit ensuite la parole pour insister sur le fait que le Cartel peut et doit avoir davantage d'influence sur le plan cantonal ; influence qui doit être renforcée ou créée à nouveau. « **Le syndicat peut, s'il le veut, avoir la même influence que le patronat** ».

L'orateur parla ensuite de l'initiative Schwarzenbach et du problème du logement.

Le dernier orateur, M. Guido Nobel, successeur de M. Jean Möri à l'Union syndicale suisse, prit encore la parole.

Parlant de **participation,** il renseigne les délégués sur la création d'une commission chargée d'étudier le problème.

A propos du **logement,** l'USS s'efforce d'obtenir de la Fédération immobilière romande la création et la reconnaissance d'un bail à loyer type, valable pour 3 ans et renouvelable, mais avec droit de résiliation de la part du locataire dans un délai de 3 mois. On envisage la création de commissions paritaires.

M. G. Nobel souleva encore quelques points à propos de la **sécurité de l'emploi** (mensualisation des salaires, salaire à maintenir en cas de suppression de postes). Une commission a été créée.

Une assurance maladie obligatoire est préconisée par l'USS, afin d'éviter que ce soit toujours les mêmes qui paient. Les primes seraient retenues sur les salaires, réparties entre patrons et employés. Une initiative a été déposée.

Enfin, concernant **l'AVS,** l'USS a encore lancé une initiative tendant à obtenir que la rente populaire représente au moins le 60 % du dernier revenu touché.

M. Nobel ne manqua pas de souligner encore la précarité des finances de l'USS (220 000 francs de déficit, l'année dernière) qui nécessitera une révision des cotisations.

Notons enfin que notre collègue M. Hunziker a donné sa démission du comité du Cartel et qu'un remplaçant devra être désigné.

Jean Huguenin.

jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods. Téléphone (038) 7 83 76/7 98 33.

Société pédagogique jurassienne (SPJ) Séance du Comité central SPJ, le 23 octobre 1970 à Bienne

Le Comité central SPJ s'est réuni au collège de la Champagne à Bienne sous la présidence de M. Henri Reber en vue d'examiner les affaires courantes... et multiples d'une société au service de l'école et de ses servants.

FORMACO et KOSLO

Le comité central (CC) a convoqué les délégués et présidents SPJ le 31 octobre à Moutier pour examiner les projets de statuts des deux nouvelles institutions, l'une au service de la formation continue (FORMACO) et l'autre au service de la coordination (KOSLO).

En vue de prémouvoir l'Institut de formation continue du Pâquier, le CC proposera au comité général de prendre les dispositions suivantes :

— la SPJ lancera la campagne de propagande ;
— le CC SPJ fonctionnera comme organisateur de la campagne ;
— le caissier SPJ aura la mission de récolter les fonds ;
— les enveloppes et bulletins de versement porteront l'entête de la SPJ.

Délégué de la SPR à CIRCE

Proposé par la SPJ, M. Pierre Jelmi, instituteur à Bassecourt, a été nommé délégué de la SPR à CIRCE.

Entrevue DIP - SPJ

Une délégation du CC comprenant le président, la secrétaire et un membre du comité se déplaceront à Berne en novembre pour étudier avec les représentants de la Direction de l'instruction publique, la position réelle de la SPJ, considérée jusqu'à ce jour uniquement en qualité de commission pédagogique par les autorités.

Commission pour la réforme des structures

Mlle H. Wust oriente le CC sur les travaux de la commission à laquelle elle appartient. En remplacement de Mlle Vuilleumier, démissionnaire, le CC propose Mme Catherine Rubner, professeur à l'EN de Bienne, en tant que déléguée biennoise au sein de cette commission. Le synode biennois devra encore ratifier cette désignation.

Radio scolaire

Pour fonctionner au sein du groupe jurassien de la radio scolaire, le CC propose Mme Françoise von Gunten, des Enfers, Mme Antoinette Daucourt, de Roches et M. Pierre Burkhardt de Delémont. Deux autres membres compléteront encore cette commission.

Ecole des parents

Le CC accepte de rencontrer le Comité jurassien de l'Ecole des parents, dès que ce dernier sera constitué définitivement.

La prochaine séance du CC a été fixée au mercredi 18 novembre, à 20 heures, à Bienne.

Le service médico-psychologique du Jura a dix ans

Le 16 février 1960, le Grand Conseil du canton de Berne instituait un service médico-psychologique pour le Jura destiné à dépister, à diagnostiquer et à traiter les différents troubles psychologiques de l'enfance et de l'adolescence. Le 4 novembre 1964, le Parlement cantonal adoptait un décret concernant l'orientation en matière d'éducation fixant le cadre légal de la nouvelle institution. En janvier dernier, un arrêté du Conseil exécutif dotait l'organisme jurassien d'une structure nettement différente de celle de l'ancien canton. Enfin, au cours de la session de novembre, le Grand Conseil sera appelé à voter une modification du décret de 1964 destinée à accroître l'efficacité des services médico-psychologiques cantonaux.

Avant d'examiner les innovations qu'apporteront les nouvelles dispositions légales, il nous paraît indiqué de rappeler quelles sont les prestations que peut assurer un service médico-psychologique comme celui qui œuvre dans le Jura depuis dix ans. Sa mission principale consiste à dépister et à traiter les troubles psychologiques chez les enfants et les adolescents (difficultés scolaires, troubles du langage, du comportement, maladies psychiques, etc.). Dans la vie scolaire d'un enfant, on retrouve généralement trois situations principales :

1. les enfants qui n'arrivent pas ou que partiellement à suivre la classe, sans présenter de troubles de comportement néfastes à l'ensemble de la classe ;
2. les enfants dont le comportement en classe est anormal et gène la vie de la communauté, et qui en plus, n'arrivent pas à suivre l'enseignement donné ;
3. les enfants dont le comportement en classe est pathologique et perturbe la vie du groupe alors qu'ils ont la possibilité de suivre normalement le programme scolaire.

La plupart des troubles psychologiques chez l'enfant sont dus aux difficultés qu'il a rencontrées ou qu'il rencontre encore de par sa croissance et son développement affectif (relations avec les parents, frères et sœurs, intégration dans un milieu social plus large que celui de la famille). Souvent les conflits qu'un élève traîne dans sa vie scolaire ne sont que la projection de conflits vécus dans le cadre familial et qui n'ont pu être résolus.

Une réorganisation devenue nécessaire

Comme le note dans son rapport annuel, le Dr Robert Christe, chef du service médico-psychologique du Jura, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école primaire et du décret dont il est question plus haut, ont conféré à ce service, des tâches très importantes dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant sans qu'il ait été préparé à les assumer toutes et sans que le nombre de collaborateurs n'ait été augmenté. Aussi, devenait-il nécessaire de réorganiser l'institution, de mieux préciser ses tâches dans le cadre de l'hygiène publique et de l'instruction publique.

Actuellement, le service médico-psychologique du Jura, dans son organisation nouvelle, est composé d'une équipe directrice réunissant les spécialistes suivants : deux psychiatres FMH, un psychologue-psychothérapeute, responsable

des traitements psychologiques, un psychologue, responsable des examens psychologiques, deux orthophonistes chefs, responsables des traitements orthophoniques, et une secrétaire de direction. Deux équipes autonomes s'occupent de la psychiatrie de l'enfant. Elles sont formées chacune d'un médecin responsable, d'un médecin assistant, de deux orthophonistes, d'une rééducatrice de la psychomotricité et d'une secrétaire. Enfin deux équipes autonomes, affectées à la psychiatrie de l'adulte, sont composées chacune d'un médecin, spécialiste en psychiatrie, d'un médecin assistant et d'une secrétaire. Dès 1971, le service médico-psychologique du Jura pourra compter sur un total de 28 collaborateurs.

Importance accrue de l'orientation en matière d'éducation

L'évolution dans laquelle est engagée actuellement la jeunesse — évolution caractérisée par la remise en question des valeurs traditionnelles et par l'opposition envers toutes les sortes d'autorités, notamment celles ayant trait à l'éducation — a souvent provoqué une inquiétude des parents qui doutent parfois de leur mission, de leur rôle d'éducateurs. Le fait de voir notre école populaire être remise en question quant à sa structure et à la substance même de son enseignement ne facilite en rien l'intégration de l'enfant dans sa vie d'adulte. Alors que la direction de l'hygiène publique avait fixé un plafond de 450 cas par année, le service médico-psychologique du Jura a traité une moyenne de 650 cas. En 1969, ce nombre dépassait même 800. Comme le souligne le chef du service jurassien, il s'avère indispensable de préciser d'une manière plus claire les tâches que doit assumer son service, si l'on veut éviter tant le surmenage des collaborateurs de l'office que les vaines espérances de ceux qui ont recours au service médico-psychologique. Il ne sert pas à grand-chose de procéder sans délai à des examens approfondis si les traitements préconisés ne peuvent être entrepris qu'après une très longue attente qui est parfois de plus d'une année. Bien qu'il n'y soit pour rien, le personnel de l'office jurassien est inquiet de voir parents et corps enseignant réclamer et s'impatienter devant la lenteur des actions thérapeutiques. Dès lors, en considérant la pénurie de personnel qualifié — l'Université de Berne n'a pas encore formé un seul spécialiste de langue française — le Dr Christe s'est rendu compte qu'on est jamais si bien servi que par soi-même et qu'il ne servait à rien d'attendre plus longtemps. Aussi, le service médico-psychologique du Jura envisage de former lui-même des médecins spécialistes et des orthophonistes. Une étude préliminaire a démontré qu'une telle idée n'est pas utopique et qu'une solution satisfaisante est au bout du chemin.

Création d'une commission jurassienne d'orientation en matière d'éducation

La modification du décret de 1964 sur l'orientation en matière d'éducation, qui sera soumise ces prochains jours au Grand Conseil comporte deux innovations principales. Constatant l'inefficacité des syndicats de communes appelés à gérer les offices d'orientation, le Conseil exécutif et la commission parlementaire proposent de subordonner désormais les services médico-psychologiques du canton directement à la direction de l'instruction publique et à celle de l'hygiène publique. On y gagnera en efficacité. D'autre part, et c'est là la nouveauté essentielle pour le Jura, le Conseil exécutif instituera une commission de sept membres pour la partie française du canton, Bienne y compris. La commission jurassienne aura pour mission, en plus de son rôle d'organe de surveillance, de coordonner les intérêts, les besoins et l'activité du service médico-psychologique du Jura, de traduire ses préoccupations auprès des autorités cantonales et communales, de constituer un trait d'union entre le public et l'institution jurassienne et de soutenir d'une manière plus concrète, une œuvre éminemment utile.

Ainsi, après dix années d'activité au service de l'enfance et de l'adolescence atteinte dans sa santé psychique, des perspectives nouvelles vont s'ouvrir pour le service médico-psychologique du Jura et pour ses dévoués collaborateurs. Avec un personnel plus nombreux, avec une commission qui pourra mieux l'épauler que par le passé, l'institution jurassienne sera mieux armée pour poursuivre sa mission préventive au service de la jeunesse jurassienne en vue d'éviter la mesure extrême que constitue l'internement, source de troubles nouveaux qui se répercuteront tout au long de l'existence.

Francis Erard.

Nouvelle Ecole normale de Porrentruy

Mercredi 21 octobre, le chantier de la nouvelle Ecole normale recevait la visite du conseiller d'Etat E. Schneider, directeur des travaux publics, accompagné notamment de l'architecte cantonal, M. Horlacher.

Ces messieurs purent constater, avec satisfaction, que le gros œuvre de ce bâtiment est achevé.

Evénement marqué par la pose du « bouquet », sous les espèces du sapin classique, lequel, dès la tombée de la nuit, nous apparaît illuminé en arbre de Noël...

Commencée à mi-décembre 1968, cette première phase des travaux s'achève sous les plus heureux auspices. Il faut en féliciter architectes, entrepreneurs, techniciens, contremaîtres, ouvriers, et se réjouir qu'aucun accident grave ne soit venu ternir la construction de cet édifice imposant.

125e anniversaire de l'Ecole normale de Delémont

La direction de l'Ecole normale, les professeurs, les élèves, les anciennes élèves de toutes les sections se retrouveront à Delémont et commémoreront **le 125e anniversaire de la fondation de l'école samedi 3 avril 1971.**

Les grandes lignes du programme ont été tracées : assemblée des anciennes élèves le matin, premier concert vocal de la Chorale des anciennes élèves, repas de séries dans les restaurants de la ville et de la région, apéritif offert par l'Amicale à l'école, lunch.

La soirée, à laquelle sont conviés maris, parents des anciennes élèves et les amis de l'école, débutera par un spectacle bien dans la vocation de l'établissement et intitulé : « Les Héros de l'Enfance », féerie imaginée par Mme Giovannoni et composée par les professeurs de l'Ecole normale. Mise en scène, poèmes, chants, danse, mime, décors, costumes, grimage, tout sera réalisé par les élèves.

La fête atteindra son apothéose par le bal du 125e aux différents étages de l'Ecole normale même. Deux orchestres, deux cabarets, des bars dans tous les couloirs, un buffet froid, un coin à raclette ont été prévus pour créer cette ambiance de joie et d'amitié qui marqueront la « Nuit du 125e ».

Les anciennes élèves de l'école sont priées de réserver d'ores et déjà la date du 3 avril 1971. Les invitations leur parviendront ultérieurement.

La présidente du comité de l'Amicale :
Mme Michèle Sandrin

Le directeur de l'Ecole normale :
Jacques-A. Tschoumy

Cours cantonal de ski 1970-1971

L'Inspectorat cantonal de gymnastique, d'entente avec la Direction de l'Instruction publique organise, pour la partie française du canton un cours de ski destiné aux maîtres et maîtresses primaires et secondaires **qui enseignent le ski régulièrement dans leur classe ou à l'occasion de camps de ski.**

Dates : du samedi matin 26 au mercredi 30 décembre 1970.

Lieu : à 1873 Les Crosets-Val-d'Illiez (VS) ; dortoirs chauffés ; lavabos et douches confortables.

Indemnités : a) remboursement du prix du billet, 2e classe, aller et retour, trajet le plus direct du lieu où l'on enseigne au lieu du cours ; billet collectif depuis Bienne ou indemnité équivalente ;

b) 5 indemnités journalières et 4 de nuit couvrant une partie des frais d'entretien.

Inscriptions : elles se feront sur formule spéciale à demander au directeur du cours. Cette formule, munie de l'attestation des autorités scolaires certifiant que le candidat (la candidate) enseigne le ski, est à retourner au plus tard jusqu'au mardi 17 novembre 1970 à 18 heures au soussigné.

Remarque : les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

L'inspecteur cantonal de gymnastique,
2e arrondissement :
Henri Girod,
Paix 2, 2720 Tramelan.

A l'intention du corps enseignant jurassien

Séminaire d'éducation routière à Bad-Ragaz

Du 5 au 8 octobre 1970, s'est tenu, à Bad-Ragaz un séminaire d'éducation routière à l'intention du corps enseignant jurassien. Durant quatre jours, une trentaine d'institutrices et d'instituteurs auxquels s'étaient joints deux membres de la Gendarmerie cantonale, ont écouté divers conférenciers qui les ont entretenus de la prévention des accidents de la route sous tous les aspects : éducatif, psychologique, répressif, juridique, le TCS, associé au BPA, le Bureau suisse de la prévention des accidents, désire ainsi commencer l'éducation routière chez les jeunes dès l'entrée à l'école, afin de former le mieux possible les automobilistes de demain aux graves problèmes que posent l'encombrement et la vitesse des véhicules motorisés.

M. Robert Dottrens ouvrit le cycle des conférences par un exposé sur l'éducation à la responsabilité. Comment, en effet, concevoir des réactions positives, de respect d'autrui, si l'on ignore qu'un véhicule motorisé décuple la puissance d'un être humain et par conséquent sa responsabilité ? S'éduquer soi-même demande des efforts et de la persévérance, du caractère pour corriger ses défauts, de la volonté pour acquérir la maîtrise de ses actes.

La route tue

Il appartint ensuite à M. Charles Golay, représentant le Bureau suisse de prévention des accidents, de faire le point des mesures mises en place pour combattre ce fléau moderne et de nous entretenir des causes de ce phénomène. En préambule, M. Golay exhorta tous les participants à croire à l'œuvre d'information et d'éducation routière, à devenir des combattants sans peur et sans reproche dans la lutte contre les accidents, car la route tue 1500 personnes par année en Suisse ! Cela représente la population d'une petite ville comme Saint-Ursanne ou d'un village important comme le Noirmont. C'est trop ! Rappelons en passant que les Etats-Unis enregistrent 55 000 décès pour les mêmes causes, tout en précisant cependant que le nombre des véhicules en circulation y est beaucoup plus élevé que chez nous.

Remèdes

Parmi les moyens d'endiguer le flot des accidents de la route, figure en premier lieu l'amélioration du réseau routier suisse dont les défectuosités, à elles seules, sont responsables de 10 à 20 % des accidents et peut-être davantage.

Enfin, il faut bien admettre que les défaillances humaines constituent la grande majorité des causes d'accidents. Nous n'arriverons donc à une meilleure sécurité routière qu'en augmentant le niveau du caractère et de la responsabilité individuels qui engendreront la courtoisie, la sportivité. C'est pourquoi l'éducation routière doit entrer dans les mœurs, et à l'école également. A quoi bon apprendre à rire à un enfant si on ne lui apprend pas en même temps à rester vivant ! L'école, dont les tâches sont de plus en plus grandes, se voit ainsi obligée de prendre en charge une discipline nouvelle : l'éducation routière qui se trouve déjà dans les plans d'étude des écoles primaires et secondaires du Jura.

Au terme de leurs trois journées de travaux, les enseignants jurassiens ont voté une résolution au terme de laquelle ils déclarent que :

— Ils ont examiné avec intérêt, à la lumière des directives figurant dans le plan d'étude pour les écoles primaires de langue française du canton de Berne, tout ce qui se fait et pourrait se faire dans les classes pour favoriser une meilleure connaissance des règles de la circulation et, par conséquent, la prévention des accidents.

— Ils ont acquis la conviction que les efforts entrepris dans ce domaine sont d'une extrême utilité et doivent être développés dans toute la mesure du possible, vu que l'intensité de la circulation et la fréquence des accidents vont sans cesse croissant.

— Ils demandent instamment que soit créé, dans les délais les plus brefs, un service spécial relevant de la Police cantonale et comprennant, pour l'ensemble du canton de Berne, un certain nombre d'agents voués essentiellement à assurer, en collaboration avec le corps enseignant intéressé l'éducation routière dans toutes les classes enfantines, primaires et secondaires.

L'idéal creux et l'art du travesti

« L'homme moderne doit apprendre à diriger les événements et non les subir. »

Cet idéal formulé récemment dans nos milieux pédagogiques est-il réalisable ? Se heurte-t-il au contraire à certaines habitudes si solidement établies que même aucune « révolution » ne saurait les atteindre ?

Cet idéal implique une mentalité nouvelle, car pour diriger les événements il faut d'abord bien les connaître. Et s'il s'agit d'événements issus de la nature humaine, cela sous-entend qu'on recherche avant tout leur origine, celle qui réside dans la sphère idéelle des motifs. Une quête inlassable du pourquoi, voilà ce qui peut libérer notre esprit du fatras moderne des propagandes insidieuses et des erreurs endémiques. Cette démarche idéelle, ce souci constant stimulent et affermissent la conscience de nos responsabilités. Participer à une action dont la raison d'être nous échappe même partiellement ou encore n'a pas été judicieusement établie nous accule au rôle de simple exécutant, voir de complice. Une telle action, fût-ce la mise en place de programmes coordonnés, le choix du début de l'année scolaire, l'organisation d'un système de perfectionnement

ou autre chose encore, peu importe, une telle « action », nous la subirons, tant qu'on n'en connaîtra pas clairement et intégralement l'intention initiale.

Pour diriger les événements, commençons donc par diriger notre pensée elle-même, vers la cause primordiale de toute activité humaine valable, vers la sphère des raisons d'agir. Qu'il s'agisse, par ailleurs, de notre acte ou de celui d'autrui, c'est égal, le devoir persiste.

Cette prospection idéelle ne satisfait pas toujours le besoin d'action, ni même le désir de se dévouer et l'enthousiasme bruyant y trouve rarement sa part. Elle rappelle plutôt l'abnégation propre à la recherche mathématique. Mais elle est la nécessité à satisfaire si l'on veut adopter face à l'action une attitude conforme aux facultés les plus élevées de notre psychisme.

Information : arme à double tranchant

On se méprendra facilement sur la portée de ce qui précède si l'on croit qu'à notre époque où le mot « Information » a forcé l'accès de toutes les âmes, même averties, la « **motivation** » trouve du même fait la place qui lui revient. Croire cela, c'est ignorer combien facilement l'information devient une sorte d'histoire naturelle du fait accompli. Le mot information s'est arrogé bien facilement une grande popularité lors de son séjour au pays des sciences physiques. Il en est pourtant revenu rétréci pour ne pas dire amputé. Si on l'emploie tel quel pour rendre compte des activités humaines, il pourrait bien devenir une calamité de notre époque. L'on aura alors commis la grande faute de détroner **la motivation** (étude des causes, élément spécifiquement humain) au profit de l'information, devenue alors chronique des conséquences.

Citons un exemple d'actualité. Ne rencontrons pas fréquemment dans nos journaux corporatifs des phrases comme celles-ci :

« ... A l'issue de nombreuses rencontres fructueuses, les directeurs I ont reconnu l'opportunité d'une coordination intercantonale... »

ou encore :

« Monsieur .... rappelait l'urgente nécessité d'une judicieuse harmonisation des programmes... »

Nous nous sommes bien habitués à ce style. Et pourtant c'est aussi une forme de politesse que de s'adresser à l'intelligence humaine. Il devait être fait appel à sa faculté de compréhension et non pas simplement à son aptitude à enregistrer. Ce principe est d'ailleurs répété sans relâche en pédagogie.

Ce qui nous intéresserait justement est de savoir **comment** les directeurs IP sont arrivés à leurs conclusions. Quel fut le cheminement de leur pensée ? **Pourquoi** telle ou telle démarche paraît-elle utile ou même urgente ? **Comment** a-t-on décelé ce qu'on considéra ensuite comme les données du problème ? Puis ces données, **comment** les a-t-on comparées, rassemblées, analysées, pesées ? Et plus loin, quels rapports les différentes solutions proposées ont-elles avec les faits primordiaux ?

Nous le voyons, cette forme d'information n'offre pas au lecteur la **matière nécessaire** permettant l'exercice d'un jugement complet, méthodique, satisfaisant scientifiquement parlant. Ce style nous voile l'élément décisif de l'action : la genèse des motifs. Ainsi nous risquons de « subir » certaines décisions et, de plus, pas en connaissance de cause.

Enfin, lorsque nous nous efforçons dans nos classes d'éveiller et de cultiver chez nos grands élèves les meilleures de leurs aptitudes, afin qu'un jour, ils puissent les mettre au profit de la société, nous ne leur dirons jamais :

« Vous devez croire à la vérité du théorème d'Euclide, car il a été démontré depuis de nombreux siècles déjà et les mathématiciens nés depuis ont toujours confirmé sa validité. Vous qui débutez seulement, soyez modestes ! Comprenez qu'il suffit de croire en de telles autorités ! » (Et pourtant, il s'agit ici de l'autorité relevant de la quasi « infaillibilité » des jugements mathématiques.)

Le respect des grands hommes est certes une puissante source éducative. S'il est bon de l'exploiter (à vrai dire d'une toute autre manière) nous attendons encore des mathématiques comme des sciences un autre effet, plus important. Et si nous avons invité nos élèves à pénétrer de leur pensée tout ce qui les environne afin qu'ils acquièrent progressivement des vues larges, détaillées et profondes (peut-être pour pouvoir mieux diriger les événements au lieu de les subir), faudra-t-il leur reprocher qu'ils persistent dans cette attitude, une fois devenus adultes ?

Dany Doyon.

valais

Rapport d'activité de la commission pédagogique de la SPVal (15.9.70 - 4.10.70)

A la suite de la réunion de constitution, présidée par Mlle Joséphine Briguet, qui s'est tenue à Martigny le 15 septembre 1970, la commission pédagogique se compose comme suit :

M. Marco Bérard, président
Mme Emma Bruchez, vice-présidente
Mlle Gertrude Carrupt, déléguée du Comité cantonal
M. Jean Clivaz, secrétaire cantonal
Mme Léonie Barman, membre
Mme Delphine Blanc, membre
Mme Marion Salamin, membre
M. Philippe Rausis, membre
M. Gilbert Rossier, membre
M. Maurice Métral, membre

Lors de cette réunion, les travaux suivants proposés par le Comité cantonal ont été soumis à la commission pédagogique :

1. Etude du rapport du Comité cantonal concernant les examens d'admission à l'école secondaire.
2. Etude des projets de programme romand concernant les travaux à l'aiguille et l'éducation artistique pour les degrés 1 à 4.
3. Organisation du séminaire d'information sur l'horlogerie suisse en collaboration avec la Chambre suisse d'horlogerie.
4. Etude du programme de la prochaine semaine pédagogique.

Pour cette année, la commission pédagogique prévoit d'établir pour les trois degrés primaires un plan de discussion destiné aux maîtres afin de faciliter l'organisation des réunions de parents. Ce plan, pour les classes enfantines, est déjà prêt.

Les membres de la commission se chargeront, dans la mesure du possible, pour l'étude de ces différents travaux, de demander l'avis du personnel enseignant par l'intermédiaire des présidents de districts.

M. M.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Ecole de service social
Centre de formation d'éducateurs spécialisés
Ecole d'animateurs
Ecole d'ergothérapie
Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud,** lic. ès sc. péd.
19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ✆ 32 61 31

Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Profitez des avantages d'une

CLASSE DE SKI EN JANVIER

Demandez la liste des périodes libres (vers 30 maisons et 20 stations).

Offres spéciales pour vos **classes en plein air 1971.**

DFHZ

Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41
4000 Bâle 20
Tél. : (061) 42 66 40.

AURORE école d'institutrices de jardinières d'enfants

d'éducatrices des petits
Fondée en 1926
Seule à offrir un travail pratique dans ses classes, en rapport direct avec la théorie. Ses méthodes sont le résultat d'une longue expérience.
Jardins d'enfants 3 à 5 ans.
Classes préparatoires 6 à 10 ans.
Techniques modernes.
Toujours à l'avant-garde du progrès.
Dir. : Mme et Mlle Lowis, ex. prof.
Ecoles normale et Vinet.
Psychologue dipl. I.S.E.
Rue Aurore 1, Lausanne, tél. 23 83 77.

HÔTEL-AUBERGE DES JEUNES

« LE DÉSERTEUR »

Haute-Nendaz - Valais

Pour vacances scolaires et classes des neiges.

Libre du : 4 janvier au 31 janvier 1971
1er février au 6 février 1971
15 mars au 31 mars 1971
(100 places)

Renseignements et réservation d'avance au
tél. : (027) 4 54 55

Pour camps de ski

Les Paccots s/Châtel St-Denis

Chalet de ski club, 30 places, cuisine, chauffage à mazout, à louer du lundi au samedi.

Encore libre pour les périodes suivantes :
du 11 au 16 janvier 1971
du 18 au 23 janvier 1971
du 1er au 6 février 1971
du 22 au 27 février 1971

La semaine Fr. 300.— tout compris.
Taxe de séjour en sus.

Pour renseignements : Pierre Reymond, Boisy 38, Lausanne. Tél. : 25 94 83.

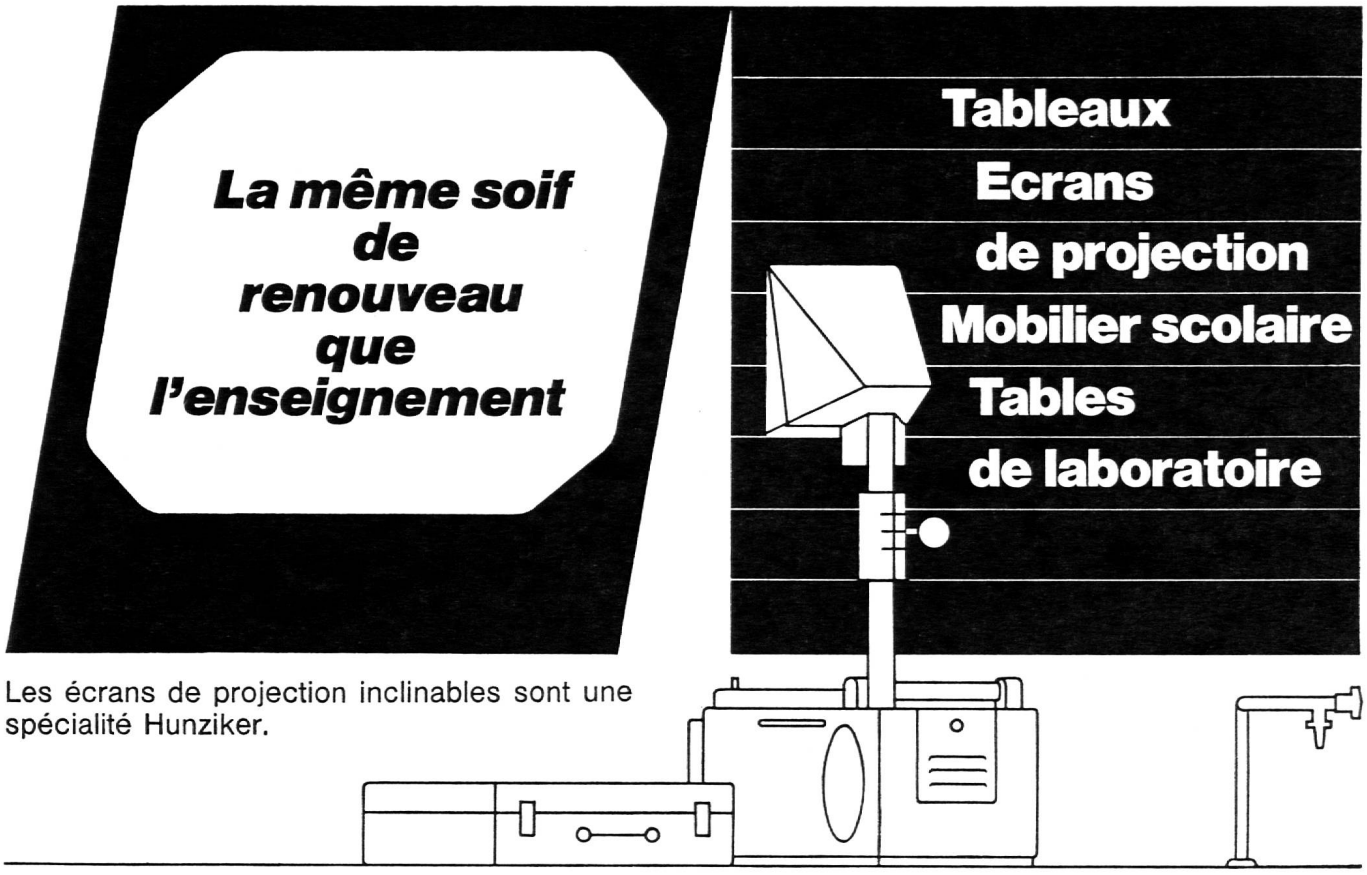

Les écrans de projection inclinables sont une spécialité Hunziker.

Une entreprise spécialisée dans le mobilier scolaire qui croît avec les écoles.

C'est déjà la quatrième génération de Hunziker qui travaille à mettre en pratique, à Thalwil, les idées des pionniers de la didactique.

Dans de nouveaux et spacieux locaux de fabrication, les spécialités suivantes voient le jour:

- les inaltérables et universels tableaux "Maxima" permettant la fixation d'objets aimantés;
- des écrans de projection inclinables;
- des porte-cartes;
- des instruments modernes permettant une meilleure utilisation des tableaux dans le cadre de l'enseignement audiovisuel;
- des tables sur mesure pour laboratoires scolaires.

hunziker

Hunziker SA, 8800 Thalwil,
(051) 925623

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

Vous voulez rendre vos leçons plus intéressantes et plus attractives, obtenir un meilleur effet, avoir un auditoire captivé?

L'emploi de rétro-projecteurs dans les écoles, séminaires et instituts etc., ouvre la voie à une technique d'exposé claire, nette et précise. L'intérêt de l'auditoire augmente, celui-ci est captivé par la simultanéité de l'image et de la parole.

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

Pour exposés dynamiques: Rétro-Projecteurs!

Avantages des rétro-projecteurs:

1 Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.

2 Evite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.

3 L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.

4 Compréhension plus facile des explications grâce à la présentation imagée et claire.

5 Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.

6 Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.

7 Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

Demandez notre documentation ou une démonstration

Coupon

Je désire ☐ documentation ☐ démonstration d'un rétro-projecteur

Nom/firme

Adresse

Téléphone

P&S ME70

Messerli

A. Messerli SA
8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département Audio-visuel

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux